

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'AVIGNON
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ DE RESTIGOUCHE

AVIS PUBLIC

est par les présentes donné par la soussignée, Tania Lebel de la susdite municipalité que :

Le rapport financier de l'année 2023 sera adopté à la session régulière du conseil municipal en date du 8 avril 2024.

Donné à St-André-de-Restigouche, ce 26 mars 2024

Tania Lebel

Tania Lebel,
Directrice générale et greffière-trésorière